

Systeme de milice et professionnalisme

Imaginez que, pour réclamer un revenu paritaire comme les paysans, tous les «miliciens» de notre système politique se mettent en grève. D'un jour à l'autre, la vie publique de 90% de nos communes serait paralysée: les conseils communaux, les commissions pour la construction d'un nouveau bâtiment d'école, les gestionnaires de la STEP régionale ne se réuniraient plus, et l'infirmière communale travaillerait à la clinique privée. Au niveau cantonal et fédéral, il n'y aurait plus de débat parlementaire. Le Conseil fédéral, lui, devrait renoncer non seulement à l'avis de trois membres de la commission des scénarios énergétiques, mais au service d'environ 4000 experts qui travaillent pour une indemnité de 100 francs par jour.

Impensable! Mais cela illustre bien l'importance de notre «système de milice» auquel sont reconnus deux avantages. Le premier est de nature économique: une petite société ne peut se permettre de «gaspiller» ses ressources pour un grand appareil administratif professionnel. Le système de milice utilise donc les capacités professionnelles, les qualifications, le temps libre des citoyens et a ainsi permis de maintenir une organisation politique décentralisée, différenciée et riche en ressources humaines. L'autre avantage est démocratique. Le système de milice, dit-on, permet à un grand nombre de citoyens de participer aux décisions politiques et à la gestion des affaires publiques, tout en répondant aux aspirations d'autogestion.

Pourtant, les expériences quotidiennes amènent des questions critiques. Efficacité d'abord. Les qualifications des miliciens sont assez souvent limitées face aux tâches à remplir, la gestion du temps dans les organes de milice n'est pas toujours la meilleure possible. Chacun de nous connaît les longues séances où on se perd dans les détails sans prendre de décisions sur les objets. On retrouve en quelque sorte le mécanisme de l'armée où le fait que l'heure de travail ne coûte rien permet de faire chercher la fameuse cordelette de tente pendant deux heures par toute une compagnie de soldats de milice. Autre problème: la participation démocratique aux fonctions de mi-

lice est inégale. Le chœur des miliciens chante avec un fort accent des classes moyennes. Evidemment, ceux qui offrent du travail sans rémunération doivent disposer de revenus sans travailler. Ces derniers temps, divers scandales de politiciens qui se sont lancés dans la recherche trop osée d'avantages personnels et publics ont fait les gros titres. Mais, au lieu de moraliser, ne devrions-nous pas reconnaître que le système de milice, lui-même fondé sur la combinaison de ressources privées et publiques, est également sensible aux effets pervers de l'enchevêtrement?

Faut-il donc l'abandonner en faveur de plus de professionnalisme? Une récente analyse portant sur 200 communes alémaniques donne le profil sociologique du système de milice et son évolution*. Points intéressants: il n'y a pas de sens unique vers la professionnalisation. Car, parallèlement à la croissance démographique et des tâches qui engendrent une administration plus professionnelle, les communes créent de nouveaux organes de milice, ce qui signifie qu'elles semblent bien voir les limites du système. Leur réponse, cependant, est de le remplacer non par le professionnalisme tout court, mais par une combinaison des deux qui réunit leurs avantages respectifs.

Nous pourrions nous inspirer au niveau fédéral de cet esprit d'innovation des communes. Car des réformes majeures du parlement sont bloquées depuis des années, souvent sous le prétexte de préserver «le caractère de milice» du parlement — bien que ses membres soient des semi-professionnel(les) qui consacrent six mois par année aux tâches de leur mandat. Mais là aussi, il ne faudrait pas faire une vache sacrée de notre système actuel. Une solution pourrait être: ne pas avoir des parlementaires professionnels, mais leur donner de vrais moyens professionnels (aides personnel(le)s, secrétariats, documentation, infrastructure) pour mieux remplir leur tâche.

WL

* Hans Geser et al., *Gemeindepolitik zwischen Milizorganisation und Berufsverwaltung*, Bern 1987

Bercy - Pontaise

(ag) Il y avait, dans l'OPA de Lausanne sur Bégart, le risque de faire provincial, c'est-à-dire de singer les capitales. La difficulté avait été bien surmontée jusqu'ici. Lausanne ne s'offrirait pas un danseur, Lausanne entrerait dans le guide des hauts lieux de la danse.

Le couac de la halle des fêtes a terni cette réussite. Echec incompréhensible et dont personne n'a voulu assumer clairement la responsabilité. Il n'y a pas pourtant de village, ayant transformé son battoir en salle de fête, où l'on n'ait appris à mettre en équation la contenance de la salle + la hauteur de la scène + la profondeur de la scène + la visibilité pour chaque spectateur. Lausanne mieux que Bruxelles, mais moins bien que Goumoëns.

L'accident est réparable, mais voilà qu'il engendre une agitation qui risque d'entraîner des mauvais choix dans le long terme.

Il n'y a pas si longtemps l'édilité lausannoise affirmait que ses équipements ne souffraient pas de lacune grave. Parallèlement, pourtant, dans le cadre de la préparation de la candidature aux JO, diverses commissions ont commencé à plancher sur des installations à construire, provisoires ou définitives. Parallèlement toujours, le Comptoir suisse procède à un examen de ses aménagements obsolètes et fait le compte des investissements nécessaires.

Et voilà qu'on parle — à la faveur de l'incident Bégart — d'une salle polyvalente à la Pontaise, c'est-à-dire à la périphérie de la ville, mais près du stade et du Comptoir. Et d'emblée le provincialisme refait surface: créons (grâce à la dynamique des jeux olympiques) un Bercy lausannois!

Si le Bercy parisien est, architecturalement, réussi, son exploitation est un gouffre, juste supportable pour une ville aux dimensions de Paris.

Mais encore. Lausanne, dont le problème numéro un est l'animation de son centre, devrait-elle investir des millions et exploiter à grands frais une salle de prestige située à proximité de la sortie de l'autoroute de contournement, donc tournée vers l'extérieur, comme les hypermarchés de Carrefour et de Migros?

Cette année aura lieu le concours d'idées sur l'aménagement de la vallée du Flon. Le programme en sera très libre, ce qui est bien. Il ne devrait donc pas imposer la prise en considération d'une grande salle polyvalente — ce qui est autre chose que Bercy! — mais ne pas l'exclure. À la gare du Flon se concentreront ou se croiseront — cela est un point fixe — les transports urbains, suburbains, régionaux en liaison directe avec la gare centrale. Une salle, animant le centre, y aurait adéquattement sa place, jusqu'à preuve du contraire.

On sait que les difficultés du remodelage de la vallée du Flon, la maîtrise du terrain par un seul pro-

priétaire, la lenteur des procédures légales font fuir tous ceux qui rêvent d'y implanter un projet ambitieux. Même le TSOL (tramway du sud-ouest lausannois), qui aurait pu bénéficier de la force des lois ferroviaires pour se frayer un chemin, a préféré passer en tunnel sous la moraine de peur de s'enliser dans la vallée.

Et pourtant les JO — puisque Lausanne y tient — ou Bégart — puisque Lausanne y a tenu — devraient avoir cet avantage primordial de créer une dynamique permettant de bousculer les obstacles par la contrainte des délais ou l'enthousiasme.

Mais si les exigences des activités sportives et culturelles de prestige auxquelles on prétend ne sont pas fermement cadrées, les dégâts, par éclatement des initiatives et dispersion des localisations, risquent d'être durablement dommageables. ■

ELECTIONS CANTONALES A BALE-VILLE

Affinités nationalistes

(cfp) Dans la poussée électorale nationaliste constatée à Bâle-Ville (+ 4 sièges), l'élu le plus connu est celui de l'Action populaire contre les étrangers, Eric Weber. Sa liste a recueilli 2,8% des suffrages dans l'arrondissement de Bâle-Ouest qui élit 47 députés. L'analyse de son électorat personnel est symptomatique: ses 2860 suffrages se composent de 1506 voix recueillies par son parti, de 320 de l'Action nationale et de 1034 (36,1%) d'autres listes. Parmi ceux-là, 453 suffrages proviennent de listes sans en-tête, 119 de listes radicales, 101 de listes des démocrates-sociaux (dissidence socialiste), 73 de listes socialistes, 68 de listes libérales et 288 de diverses autres listes.

A l'inverse, ces panachages en faveur d'Eric Weber ont été partiellement compensés par des voix de l'électorat d'extrême droite accordées aux autres partis. C'est ainsi que 44 des 47 élus de l'arrondissement ont obtenu des voix de l'Action populaire. Les mieux servis ont été, après Eric Weber, le premier élu de l'Action nationale, celui de l'Alliance

des indépendants, le second élu de l'Action nationale et l'unique député du Parti du travail. Comment connaître les raisons de ces panachages? Remords de transfuges? ■

Refusé !

(jd) La politique des tarifs électriques peut contribuer aux économies d'énergie. Fortes de cette conviction, 34 communes de Bâle-Campagne ont refusé de renouveler la concession de distribution qui les lie à la société Elektra Baselland, estimant que la structure des tarifs proposés favorise le gaspillage. Dans six communes, l'assemblée des citoyens a rejeté le projet, dans six autres, la concession a été refusée par référendum, alors que dans les 22 restantes les autorités ne sont tout simplement pas entrées en matière.

Les vertus du 30 km/h

(jd) Les automobilistes détendus, ceux qui ne confondent pas les artères d'une agglomération avec un circuit le savent bien: en ville, rien ne sert de presser sur l'accélérateur. Les obstacles fixes et imprévus sont si nombreux que les conducteurs excités se retrouvent le plus souvent bloqués aux feux avec les chauffeurs calmes qu'ils ont dépassés auparavant.

C'est dire que la limitation à 50 km/h n'est pas optimale pour le trafic urbain. Une limitation à 30 km/h permettrait une circulation plus régulière et un abaissement du niveau de bruit et des émissions toxiques. Contre toutes les affirmations gratuites mais intéressées — notamment celles de l'industrie automobile — il faut remettre en mémoire les résultats d'une expérience faite en 1986 dans la ville de Buxtehude près de Hambourg. Le passage de 50 à 30 km/h permet de faire les observations suivantes:

- la vitesse moyenne ne baisse que de 10 km/h;
- le trafic est beaucoup plus régulier: freinage et accélération sont moins fréquents, le régime du moteur est plus bas;
- les émissions d'oxyde d'azote (NO_x) baissent en moyenne de 31,8%, celles de monoxyde de car-

bone de 17,5% et celles d'hydrocarbures (HC) de 10,4%. Ces observations rejoignent les conclusions d'une étude effectuée en 1987 par l'Association suisse des ingénieurs de la circulation: la limitation à 30 km/h réduirait d'environ 25% les émissions de NO_x sur les axes urbains et une conduite adaptée — à bas régime et sans à-coups — porterait même cette réduction à 37%.

De telles conclusions sont d'importance quand on sait que les limites d'immission imposées par l'Ordonnance sur la pollution de l'air pour les NO_x sont actuellement dépassées de 2 à 4 fois dans les villes; par ailleurs, les prévisions pour 1994 — délai imposé par l'Ordonnance pour parvenir au respect de ces limites — montrent que les mesures techniques comme le catalyseur ne suffiront pas à atteindre ce but.

La conclusion semble donc aller de soi. D'autant plus qu'une limitation à 30 km/h contribuerait à réduire fortement le nombre des morts et des blessés. La ville de Zurich, il y a plus de deux ans, a demandé à Berne de pouvoir faire un essai dans certains quartiers. Le Département fédéral de justice et police a refusé d'entrer en matière: psychologiquement, prétend-il, il n'est pas possible de descendre au-dessous de 50 km/h. ■

EN BREF

Sept expertises allemandes concluent à la possibilité d'un abandon du nucléaire en RFA à court terme. Il faudrait compter avec un renchérissement du kilowattheure de 2 à 6 pfennigs (2 à 5 centimes), la disparition de 62'000 emplois et une augmentation sensible des rejets dans l'atmosphère de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote.

Ces travaux tiennent compte du recours possible aux énergies renouvelables (vent, eau, biomasse etc).

A Köniz, importante localité de la banlieue bernoise, l'Union des arts

et métiers de Wabern a fait aboutir un référendum lancé contre le déplacement d'un arrêt de tram. Il y aura donc un vote populaire.

Le parti démocrate-chrétien n'avait pas d'organisation faîtière dans le demi-canton d'Appenzell Rhodes-intérieures. Elle vient de se constituer, ce qui remet en question l'appartenance du député Engler au groupe PDC des Chambres fédérales. Faisant partie d'un groupe plutôt contestataire sur le plan cantonal, il n'avait pas été invité à participer à la fondation du nouveau parti.

Zurich abritera, dès le printemps prochain, une école japonaise. On prévoit qu'elle accueillera 60 à 70 écoliers de 6 à 15 ans.

(jd) Après une douzaine d'années à la tête de l'Office fédéral de la justice, le Jurassien Joseph Voyame se retire à la fin du mois. Pour une retraite active puisqu'il a déjà accepté une charge d'enseignement à l'Institut des hautes études en administration publique de Lausanne; sans parler de sa passion pour la marche à pied.

L'Office fédéral de la justice est une administration-clé: c'est là que tous les projets législatifs sont passés au crible de l'analyse juridique, mais également jaugés quant à leur opportunité. L'office lui-même est maître d'œuvre d'une série de projets de première importance: révision totale de la Constitution, de la procédure judiciaire, du droit des sociétés, du code pénal, du divorce, protection des données.

NOMINATION Compétent mais indésirable

C'est dire que la direction de cet office exige une forte personnalité, qui maîtrise les disciplines juridiques et capable de se mouvoir dans les arcanes de la vie politique. Après qu'elle eut essuyé plusieurs refus de la part de professeurs d'université peu tentés par les contraintes administratives, Elisabeth Kopp est allée chercher un vice-directeur de Ciba-Geigy, Heinrich Koller, juriste certes, mais plus rompu aux subtilités des contrats internationaux et des rachats d'entreprises qu'à l'élaboration de la législation. Pour l'attirer, elle a dû mettre le prix fort: le salaire du nouveau directeur sera largement supérieur à celui de son prédécesseur.

L'homme du sérail, Christoph Steinlin, vice-directeur aux compétences unanimement reconnues, par ailleurs seul candidat, ne faisait pas l'affaire. Son défaut? Il est socialiste.

Ainsi vont les nominations dans la Berne fédérale. Et à l'avenir, le directoire de cet important office ne comportera plus de Romand. ■

L'effritement continu

(jd) Lors des dernières élections fédérales, les candidats des syndicats n'ont guère brillé: plusieurs d'entre eux ont même mordu la poussière. Ainsi, au recul sensible de la gauche au Conseil national s'ajoute un affaiblissement des syndicats au sein de la députation socialiste.

Pour les syndicats, la tentation est forte de chercher les causes de cet échec du côté du parti socialiste et de son programme, trop marqué au coin de l'écologie et insuffisamment attentif aux préoccupations concrètes des salariés. C'est ce qu'on peut comprendre entre les lignes des déclarations de Fritz Reimann, président de l'Union syndicale suisse (USS), qui préconise une présence plus active des syndiqués dans le parti socialiste. Effectivement ce dernier n'est pas encore parvenu à formuler de manière convaincante la synthèse des exigences écologiques et des postulats de justice sociale, ce qui peut expliquer la méfiance chez la nouvelle classe moyenne et la déception de l'électorat traditionnel et, en définitive, les difficultés électorales qu'il connaît.

Néanmoins, le problème de la cohabitation entre socialistes et syndicalistes ne doit pas faire oublier l'affaiblissement du mouvement syndical et la mise en question de son rôle dans la vie économique, un phénomène qui n'est pas étranger au déclin de la capacité de mobilisation des syndicats, notamment en période électorale. La *Revue syndicale suisse* (n°4, 1987) propose à cet égard quelques données sur l'évolution des effectifs de l'USS et de l'emploi qui sont très éclairantes.

Le nombre des membres de l'USS est en baisse constante depuis 1975, passant de 471'000 à 441'000 en 1986. L'évolution des autres organisations de salariés est moins négative (syndicats chrétiens, Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques, Fédération des sociétés d'employés) mais partout on observe un tassement, une stabilisation ou une croissance minime des effectifs.

Première responsable, la baisse de l'emploi. Les syndicats, principale-

ment implantés dans le secteur industriel, sont touchés de plein fouet par l'érosion du secteur secondaire: plus de 130'000 postes de travail supprimés entre 1975 et 1984, et un léger redressement depuis 1985. Pourtant, globalement, l'emploi a quelque peu progressé au cours des dix dernières années (+ 40'000). Mais le déplacement s'est effectué vers le secteur tertiaire (+ 200'000) et des ateliers vers les bureaux.

Pourcentage du personnel de bureau dans quelques branches industrielles en 1986

Industrie du vêtement	16,1%
Industrie horlogère	17,1%
Industrie alimentaire	20,3%
Industrie des métaux	23,7%
Arts graphiques	31,3%
Industrie chimique	36,9%
Industrie des machines	40,0%
Ensemble de l'industrie	27,1%

La «tiertiarisation» de l'économie constitue un véritable défi pour les syndicats, absents ou faiblement représentés dans des secteurs en pleine expansion comme les banques, les assurances, l'hôtellerie.

Le grand nombre de travailleurs immigrés employés dans l'industrie et les services représente également une difficulté particulière pour le travail syndical. Si l'effectif des salariés étrangers a baissé de plus de 200'000 unités à la suite de la récession de 1974, il a crû de 80'000 entre 1980 et 1986. Actuellement, l'augmentation du nombre des personnes actives en Suisse est due en grande partie à l'immigration. La forte rotation du personnel, les importants changements quant aux pays d'origine de ces travailleurs ne facilitent pas le travail de recrutement et d'organisation des syndicats.

Ainsi la base traditionnelle des syndicats — l'ouvrier qualifié occupé à plein temps — cède le pas sous les effets conjugués de la crise et de la transformation des structures économiques. En 20 ans, les proportions respectives de l'industrie et des services se sont inversées; et même dans l'industrie, l'administration et la recherche ont gagné en importance. Le nombre des travailleurs à temps partiel a augmenté.

Dès lors, les syndicats, pour maintenir ou même développer leurs effectifs, ne peuvent compter seulement sur un meilleur taux de syndicalisation dans l'industrie: ils sont contraints de recruter également dans le tertiaire.

La rationalisation du travail et la concentration des entreprises ont favorisé la syndicalisation des ouvriers d'industrie. Aujourd'hui ces phénomènes frappent également le secteur tertiaire. Les employés, confrontés aux nouvelles techniques et à la ratio-

L'image mobilisatrice

L'«attractivité» des syndicats est aussi fonction de l'image que ces derniers donnent de leur action. Quoi de plus démobilisateur que la vision des travailleurs de Dubied défilant pour protester contre les mesures de licenciement dont ils font l'objet, alors même que l'entreprise est à l'agonie. Pourtant la chute de Dubied ne s'est pas produite en un jour. La situation actuelle est le résultat d'un long processus de dégradation. Certes l'absence de participation des tra-

vailleurs à la gestion des entreprises interdit l'accès aux informations de première main. Mais est-ce un raison suffisante pour que le syndicat renonce à mobiliser les travailleurs, à alerter l'opinion et les autorités sur les dangers que court l'entreprise? La négociation d'une convention collective n'épuise pas l'action syndicale, car sans emploi, la meilleure convention n'est plus que chiffon de papier. C'est aussi dans l'action préventive que se joue la crédibilité d'un syndicat.

Proportion de personnel étranger dans différents secteurs en 1986

Industrie alimentaire et fourragère	42,7%
Industrie textile	58,4%
Habillement, chaussure, lingerie	80,4%
Arts graphiques	38,7%
Industrie chimique	30,1%
Métallurgie	61,5%
Machines	41,9%
Industrie horlogère	32,8%
Construction	63,2%
Commerce	23,7%
Banques	11,8%
Hôtels, restaurants	49,4%
Santé	27,2%

Emploi dans quelques secteurs économiques importants

	1975	1985	évolution en %
Produits alimentaires	97000	93800	- 3,3
Boissons et tabac	16400	14000	- 14,6
Habillement	57400	39100	- 31,4
Chimie	74400	72300	- 2,8
Arts graphiques	61600	59900	- 2,8
Métallurgie	187100	186500	- 0,3
Construction de machines	284400	253000	- 11,0
Horlogerie	73800	42600	- 42,3
Construction	234600	223900	- 4,6
PTT	50800	57000	+ 12,2
CFF	40900	37100	- 9,2
Banque	75800	101200	+ 33,5
Assurances	36200	48700	+ 34,5
Hôtels, restaurants	167500	178200	+ 6,4

nalisation de leurs activités et dont le statut — au moins pour les moins qualifiés d'entre eux — ne se distingue plus guère de celui de l'ouvrier (salaire, promotion), vont-ils spontanément venir gonfler les effectifs des organisations syndicales?

Le sociologue René Höpflinger constate, dans le même numéro de la *Revue syndicale*, que malgré le nivellement des différences objectives entre ouvriers et employés, nombreux parmi ces derniers sont ceux qui n'ont pas ajusté leur conscience sociale à cette situation nouvelle. Les employés ont peu conscience d'appartenir à une catégorie sociale; ils se définissent plutôt en fonction de leur formation, de leur expérience professionnelle ou de leur position dans l'entreprise; une orientation très individualiste.

Néanmoins une analyse plus précise montre que la perception du besoin d'une organisation collective n'est pas totalement absente. Divers groupes d'employés sont favorables aux contrats collectifs et conscients de la nécessité de s'organiser pour défendre leur situation professionnelle. Encore faut-il que les syndicats mobilisent ce potentiel et adaptent leurs structures et leur action à la diversité de cette catégorie professionnelle: abandon du recrutement sur le modèle du syndicat d'industrie, large autonomie laissée aux groupes d'employés dans le cadre du syndicat pour traiter des problèmes professionnels propres à cette catégorie. ■

TECHNOLOGIES DE POINTE

On ne donne qu'aux riches

(pi) Le Jura, ce n'est un secret pour personne, cherche à promouvoir son économie en offrant un tourisme de qualité, et surtout en attirant des industries. Le deuxième Programme de développement économique (1987-1990) adopté l'été dernier par le Parlement précise d'ailleurs les objectifs à atteindre, les mesures à prendre, les priorités à respecter et les moyens à mettre en œuvre.

La situation marginale du canton et son taux d'imposition élevé sont des obstacles de taille que tente de surmonter le Service de l'économie et de l'habitat. Mais en plus de ces difficultés «classiques», le Jura doit se battre pour que sa marginalité de fait ne s'accroisse pas par une politique d'équipement en matière d'infrastructures de pointe qui avantage les grands centres. Ainsi en est-il des nouvelles technologies de télécommunication: les PTT se basent sur le principe éprouvé de la demande effective. Seront équipées prioritairement les régions où un besoin existe déjà. Les régions décentrées ou peu industrialisées, où la demande est faible, seront servies plus tard. Les conséquences sont faciles à imaginer: durant plusieurs années, les régions peu développées seront en plus sous-équipées, donc moins

attractives pour les entreprises susceptibles de venir s'y installer. Cette manière de faire est en totale contradiction avec la volonté politique de favoriser le développement des régions marginales.

Le soutien à leur économie ne doit pas se faire uniquement à coup d'aides financières ou de subsides, mais aussi par la mise à disposition d'infrastructures de pointe, capables de compenser partiellement d'autres désavantages. Les PTT ont certes choisi une douzaine de communes pour participer au projet «Communes modèles suisses pour la communication». Mais là aussi, le dossier à présenter pour être choisi impliquait d'avoir des projets précis. Les possibilités de communication de cette fin de siècle restent en Suisse une chose qu'il faut mériter alors qu'elles devraient être un équipement de base pouvant susciter l'innovation.

Les Français, pourtant réputés centralisateurs, ont, avec le Minitel, justement gagné ce pari grâce au câblage optique et à un système de taxation attractif: toutes les régions ont été équipées et la mise en service du système s'est faite en une fois sur l'ensemble du territoire, après une période d'essai. ■

Scandales

Je ne sais pas si vous êtes comme moi: je me demande bien ce que l'on attend pour déférer devant les tribunaux les organisateurs du Paris-Dakar...

Vous me direz qu'ils ne sont pas les seuls responsables, que dans le fond, tout le monde est d'accord, que la presse notamment... Et il est vrai que je ne cesse de m'étonner du nombre de procès qui n'ont pas lieu, du nombre de diffamateurs, calomniateurs, etc, sur qui aucune madame Caillaux ne fait un carton. Tenez, l'autre jour, *Le Matin* citait longuement je ne sais quel *Bild*, je ne sais quel *Blick*, qui venait de révéler — on informe ou on n'informe pas — la liaison de je ne sais quelle actrice avec je ne sais quel acteur, elle ayant jusqu'alors nié, et lui aussi, par ailleurs marié et père de plusieurs enfants, et grâce au labeur infatigable du reporter, lequel, n'écoulant que sa conscience professionnelle, gnian gnian gnian, était parvenu à prendre des photos du couple *au lit*, et quelle scène de ménage cela donnerait, lorsque Madame saurait, et aussi l'amant de cœur de Mademoiselle, aïe aïe aïe — et il en est qui s'inquiètent des menaces qui pèsent sur notre vie privée, cependant que d'autres, tout au contraire, déplorent les tabous qui, vers le début du siècle et même jusque vers 1950, empêchaient d'aborder certains sujets et donc le public d'être vraiment renseigné — Dieu merci, voilà les lecteurs non seulement de *Bild* ou de *Blick*, mais encore ceux du *Matin* parfaitement au parfum — on se croirait dans une pièce de Georges Michel, *La promenade du dimanche*, par exemple.

Il est d'autres scandales...

C'est un homme de 70 ans et plus, ancien magistrat, l'un de ces hommes pas si nombreux, mais tout bien considéré, peut-être plus nombreux qu'on ne le dit ou qu'on ne le croit, dont le bon sens, le désintéressement à toute épreuve, le dévouement et l'intelligence font que la machine continue à fonctionner. Marié, père de plusieurs enfants, dont un adopté, qu'il a élevés selon les règles d'un

christianisme libéral ouvert et tolérant. Et puis, l'un de ses fils ou l'une de ses filles s'est marié(e) et l'a rendu grand-père d'une petite fille, qui a suivi ses classes dans l'un des collèges du canton, puis l'an passé, âgée de 16 ans, s'est rendue à la ville pour y faire son gymnase... Or, de tout temps, les élèves venant de la province mettent quelque temps à s'adapter: la jeune fille échoue son premier semestre. Et comme le merveilleux règlement qui régit l'enseignement vaudois prévoit que le premier semestre est conditionnel, cela veut dire que fin janvier, elle se retrouve littéralement à la rue, ne pouvant pas retourner au collège, qu'elle a terminé; ne pouvant pas «redoubler», puisqu'elle est en pre-

mière année; ne pouvant pas non plus entrer en apprentissage — fin janvier-début février... Que va-t-elle faire? Inspiré par Ponce Pilate, le système s'en lave les mains. Bien sûr, vous entendrez quantité de bons esprits vous expliquer qu'elle n'a qu'à profiter du répit pour aller en Angleterre ou en Allemagne apprendre la langue — et c'est vrai, si les parents en ont les moyens. Pour les moins favorisés, encore une fois, à la rue! Voyez-vous: il m'arrive d'être content d'en avoir fini avec l'enseignement.

Mais en ce qui concerne le livre de René Berger: *Jusqu'où ira votre ordinateur?* — bon, il est trop tard pour en parler aujourd'hui, cela d'autant plus que j'aimerais commencer par dire quelque chose de mon ordinateur, Kasparov-Leonardo, avec lequel je dispute un match en vingt parties, que j'ai bon espoir de gagner. ■

VIE CULTURELLE LAUSANNOISE

Les jeunes compagnies s'organisent

(pi) Quelques jeunes compagnies lausannoises œuvrant dans le théâtre et la danse se sont unies pour affermir la solidarité entre les artistes lausannoises de la nouvelle génération. Confrontées à des problèmes de financement et de lieux de répétition et de production, elles ont trouvé une solution — provisoire ? — en utilisant la Grange à Dorigny, rattachée à l'Université de Lausanne. Cette dernière, souffrant de son éloignement forcé de la capitale vaudoise, a accueilli avec plaisir la demande du Cartel des jeunes compagnies. Des frais ont été engagés pour rendre ce lieu utilisable pour des spectacles et son architecture variable — pas de scène fixe, gradins mobiles — se prête fort bien à certaines productions qui ne trouvaient plus, à Lausanne, de petite salle depuis la fermeture du Théâtre des Trois Coups et le changement de ligne du Théâtre Onze. Si la Grange semble convenir

techniquement, elle a le désavantage de ne pas être située sur territoire lausannois et de rendre administrativement difficile le subventionnement des productions qui s'y dérouleront (des solutions ont été trouvées jusqu'à maintenant).

Le Cartel souhaite d'ailleurs obtenir les anciens Magasins de la Ville, à la place du Nord, pour les transformer en «magasins de la culture».

En attendant, la Grange à Dorigny accueille, après Danse novembre, la compagnie du Théâtre de l'Ephémère qui y joue *L'homme et les armes*, de Bernard Shaw, vaudeville intelligent parfaitement maîtrisé par une troupe qui en est à son sixième spectacle. ■

Jusqu'au 30 janvier. Jeudi à 19 h, vendredi et samedi à 20 h 30. Location: Service culturel Migros-Vaud, tél. 021 20 26 35.

ELODIE

Dis-moi qui tu fais rire...

J'admire la constance avec laquelle, jour après jour, 24 heures consacre un bas de page à une bande dessinée dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas précisément en avance sur l'événement. Je dirais même qu'elle est l'exemple type du discours réactionnaire sur la femme qu'ont tenu et que cherchent à tenir encore certains milieux.

Car qui est Elodie? Une jeune femme toujours tirée à quatre épingles (mise en plis, tailleurs élégants, tenues de

soirée au décolleté plongeant, robes d'intérieur moulantes), bref, une vraie gravure de mode. Elle est affublée d'un mari au profil mou dont l'unique valeur reconnue (par son épouse) semble être le salaire de cadre moyen qu'il ramène à la maison. Elodie est une femme stupide et écervelée dont les seuls intérêts dans la vie sont la petite robe découverte en solde, sa ligne, se faire inviter dans un restaurant chic, aller prendre le thé et manger des gâteaux chez

une amie; dont l'humeur dépend du verdict de sa balance; dont l'astuce minable (ou la malveillance?) consiste par exemple à offrir en cadeau de mariage un chauffe-biberon à la fille d'une amie; dont les talents ménagers eux-mêmes sont médiocres, voire inexistantes.

Inutile d'ajouter que nous ne voyons jamais Elodie lire (en est-elle capable d'ailleurs?); inutile non plus de souligner que toutes les femmes qui exercent une profession auront quelque peine à se reconnaître ici. Même les «femmes au foyer» doivent se sentir humiliées par cette caricature de parasitisme conjugal.

La question que je pose est la suivante: à l'heure du nouveau droit matrimonial, qui espère-t-on faire rire ici avec *Elodie*? En tout cas pas les femmes. Alors, qu'on nous débarrasse de ce fossile.

Et qu'en lieu et place on nous offre *Mafalda*.

Catherine Dubuis

ELODIE

de Vigno



La bande dessinée quotidienne qui est censée faire rire les lecteurs et les lectrices de 24 heures.

PUB SCOLAIRE

Le bachotage précoce

(ag) La nouvelle loi scolaire vaudoise prévoit et impose aux enfants de 5^e année (10 ans et demi) une année de sélection. L'obsession de la note y est dominante; tout travail écrit est l'objet d'une moyenne de classe, qui, résultante des performances individuelles, permet de situer l'épreuve de chaque élève par rapport à l'ensemble. Les faibles, même dans un exercice facile à moyenne générale élevée, sont ainsi renvoyés même avec une occasionnelle bonne note à leur «juste» place en queue de peloton.

C'est le moment où les enfants peu doués décollent (avec jeu de mots): la 5^e pour eux, c'est l'année de déscolarisation, du perd-pied, du découragement.

Ce constat, qui est général, est grave.

Les responsables de l'école vaudoise ont toujours prétendu vouloir revaloriser la terminale à option, réservées aux enfants qui ne suivent ni la voie moyenne, ni la voie pré-gymnasiale. Mais comment intéresser des enfants, préalablement étouffés par une année de tête sous l'eau?

Comme on pouvait le prévoir aussi, la sélection hâtive provoque le bachotage aussi sûrement que le sport de compétition le dopage. A dix ans et demi, le drill, qu'il soit familial ou externe, permet de pousser de petites cylindrées, qui, hélas! ne tiendront pas la distance. Illustration parfaite de l'ambiance scolaire vaudoise, cette publicité passée dans 24 heures, le 22 janvier. ■

Pour élèves de 5^{ème}

Préparation au passage en division pré-gymnasiale ou supérieure

Pour votre enfant, la 5^{ème} sera une année de sélection et d'observation. Il devra à tout prix fournir de bonnes performances tout au long de l'année (moyennes semestrielles, épreuves communes et épreuves d'arrondissement) pour réussir son année de passage.

L'inscrire à l'EPE, c'est lui ouvrir la porte de la réussite!

- Dès maintenant: cours hebdomadaires de 80 minutes par branche
- 12 ans d'expérience
- Seuls des professeurs qualifiés et compétents enseignent chez nous

La longue marche des soldates

(y) Constitué au temps du service actif, intégré dans l'armée en 1948, le service complémentaire féminin (SCF) n'a jamais atteint les effectifs souhaitables. L'Etat-major a commencé à s'en inquiéter au début des années septante, quand il s'est avéré que Kneschaurek avait vu trop grand et qu'il manquerait 435'000 hommes dans l'élite de 1995. Une telle perspective ne pouvant laisser indifférents les responsables d'une armée de milice, on a multiplié les mandats de recherche, les expertises, les rapports et autres sondages.

Trois épisodes de ce véritable feuilleton méritent mention.

● **Rapport Weitzel (1979-81).** Rédigé par l'ancienne responsable du SCF, cette étude sur *la participation de la femme à la défense générale* compte plus de 200 pages et propose 18 variantes, dont la moitié obligatoires, pour l'engagement accru des femmes dans la défense. Tollé à gauche, bonne réception à droite et dans les cantons, où l'on se montre partout très attaché au volontariat.

● **Rapport Meyer I (1983-85).** Ruth Meyer (UDC), chargée de cours à l'Institut de sociologie de l'Université de Berne, et femme-caution scientifique du DMF, présente un premier rapport au Conseil fédéral, qui avait souhaité une «concrétisation» des propositions Weitzel. 8 variantes demeurent en question, qui vont du statu quo à un service militaire obligatoire, avec école de recrue, cours de répétition et tuti quanti. En procédure de consultation, le refus de toute formule prévoyant une assimilation du service féminin à celui des hommes est général, même si le dépouillement officiel ne prend en considération que les avis dûment sollicités, et néglige les 3900 réponses individuelles et spontanées.

● **Rapport Meyer II (1988-).** Histoire de perdre (ou de gagner) du temps, le Conseil fédéral demande un nouveau rapport au groupe de travail de M^{me} Meyer, qui exploite le filon. Des propositions sont faites en

avril 1987. Le Conseil fédéral vient d'en prendre connaissance et... de confier aux organes directeurs de la défense compétents *de recommander au Conseil fédéral des mesures pour promouvoir la collaboration des femmes dans tous les domaines de la défense générale.*

Le dossier met de toute évidence dans l'embarras les plus hautes autorités civiles et militaires. Le Conseil fédéral estime avoir déjà donné avec la création du Service féminin de l'armée (SFA) dès le 1^{er} janvier 1986. Quant à l'Etat-major général, il préfère les mesures symboliques, du genre port d'arme facultatif pour celles qui désirent s'autodéfendre. Pas de quoi fouetter un commandant de corps, même si la réalisation de l'égalité hommes-femmes passe par d'autres priorités.

Reste le problème des effectifs. Selon le règlement, le SFA devrait compter 3615 membres, au lieu des 2915 personnes enregistrées au 1^{er} janvier 1986, soit tout de même deux fois plus qu'une dizaine d'années auparavant.

Bien entendu, le SFA fait de la publicité pour encourager les vocations. En 1986 et 1987, la Direction de l'administration militaire a dépensé, en plus des 750'000 francs usuels, 1'500'000 francs pour une campagne de propagande spéciale, principalement par voie d'annonces-presses (environ 700'000 francs), et par spots TV et cinéma (540'000 francs). Le nombre des inscriptions n'a pas suivi: 221 en 1985, 261 en 1986, 105 au cours du premier semestre 1987. La Conseillère nationale Fankhauser (PS/BL) a même calculé que la propagande avait coûté 26'000 francs par inscription supplémentaire, ou 5750 francs par recrue SFA. Vu son faible rendement, cet investissement publicitaire spécial cesse avec le budget 1988.

Juste et fausse à la fois, cette interruption fait immanquablement penser aux coupures effectuées dans les entreprises en difficulté; au moment où un effort supplémentaire serait

nécessaire pour améliorer les ventes, on sabre au chapitre marketing. Evidemment, si le produit est unique, il vaut mieux se donner le temps de l'améliorer; mais si le problème se situe, comme dans le cas du SFA de l'aveu même de Dame Meyer, au niveau de l'image, la correction s'avère très souvent difficile et toujours aléatoire.

Dans ces pénibles circonstances, le Conseil fédéral ordonne la poursuite d'une gesticulation administrative parfaitement vaine. Les rapports succèdent aux séances, tandis que sur le front la situation paraît bloquée pour longtemps encore, dans l'attente de mesures jamais assez concrètes. A ce taux-là, le Commandant de corps Lüthy et son pistolet d'ordonnance fait davantage bouger que tous les rapports de l'Office central de la défense.

Faut-il que le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes soit fort et fondamental pour supporter des applications aussi simplistes et proches de la perversion que celles offertes ces derniers temps: port d'arme généralisé, travail de nuit des femmes, relèvement de l'âge AVS pour toutes et tous, comme l'annonçait calmement le Conseiller fédéral Cotti, le 17 janvier dernier sur les ondes de la Radio romande. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Wolf Linder (wl)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

Jean-Louis Cornuz

Catherine Dubuis

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Lillane Berthoud, Pierre Imhof,

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA